

Journée d'échanges
secteur sanitaire et médico-social
BORDEAUX – 05 Avril 2016



Formations sous FORPREV

Répartition des participants aux formations du PNF par domaine et CTN - CARSAT AQUITAINE

Nombre de participants	Qui forme	2013	2014	2015	2016
Amiante sous-section 3		119	496	494	41
APS ASD ex CPS-ID			442	1153	65
AP ASD -Encadrement			13	5	
HAPA				5	
Prap-2S			541	714	22
Prap-IBC		2	611	1505	55
SST		619	20 308	41 831	2 686
	Total	740	22 411	45 707	2 869

PLAN D'ACTION REGIONAL 2014-2017 EHPAD



Sandrine PARADIS
Ingénieur Conseil

Objectifs du PAR

« Aide et Soins à la personne en établissements »

- Elever le niveau de prévention des établissements ciblés de ces activités sur les champs de l'organisation, de la formation des salariés et de l'équipement des structures.
 - Faire connaître et appliquer la recommandation R471 dans les établissements ciblés.
 - Constitution d'un réseau de partenaires et d'animateurs prévention TMS dans les établissements ciblés pour maintenir un bon niveau de prévention en région.
- Priorisation des visites sur le secteur des EHPAD compte tenu de sa sinistralité et des établissements ciblés TMS PROS (57 SE dont 23 EHPAD)

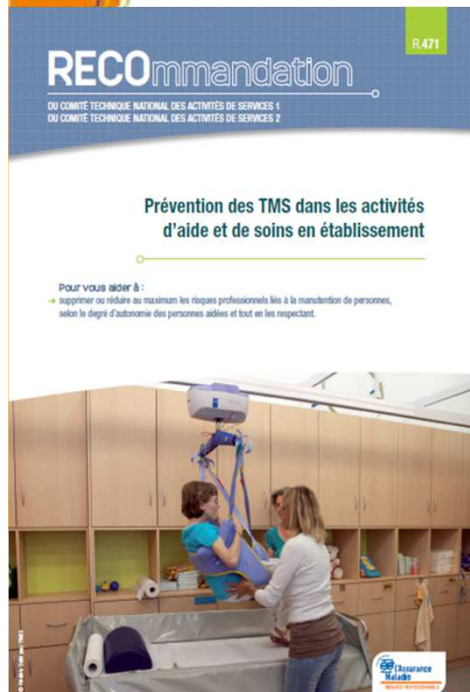
R471 : un engagement des partenaires sociaux

Prévention des TMS dans les activités d'aide et de soins en établissement- R471

Champ d'application R471: mobilisation des personnes dans les établissements du secteur sanitaire et médico-social

Objectifs visés :

- qualité de prise en charge des personnes,
- qualité des soins
- et la protection de la santé au travail des personnels (physique et mentale)
 - Éviter le port de charge et les postures contraignantes



Démarche de Prévention des Risques Professionnels dans les EHPAD

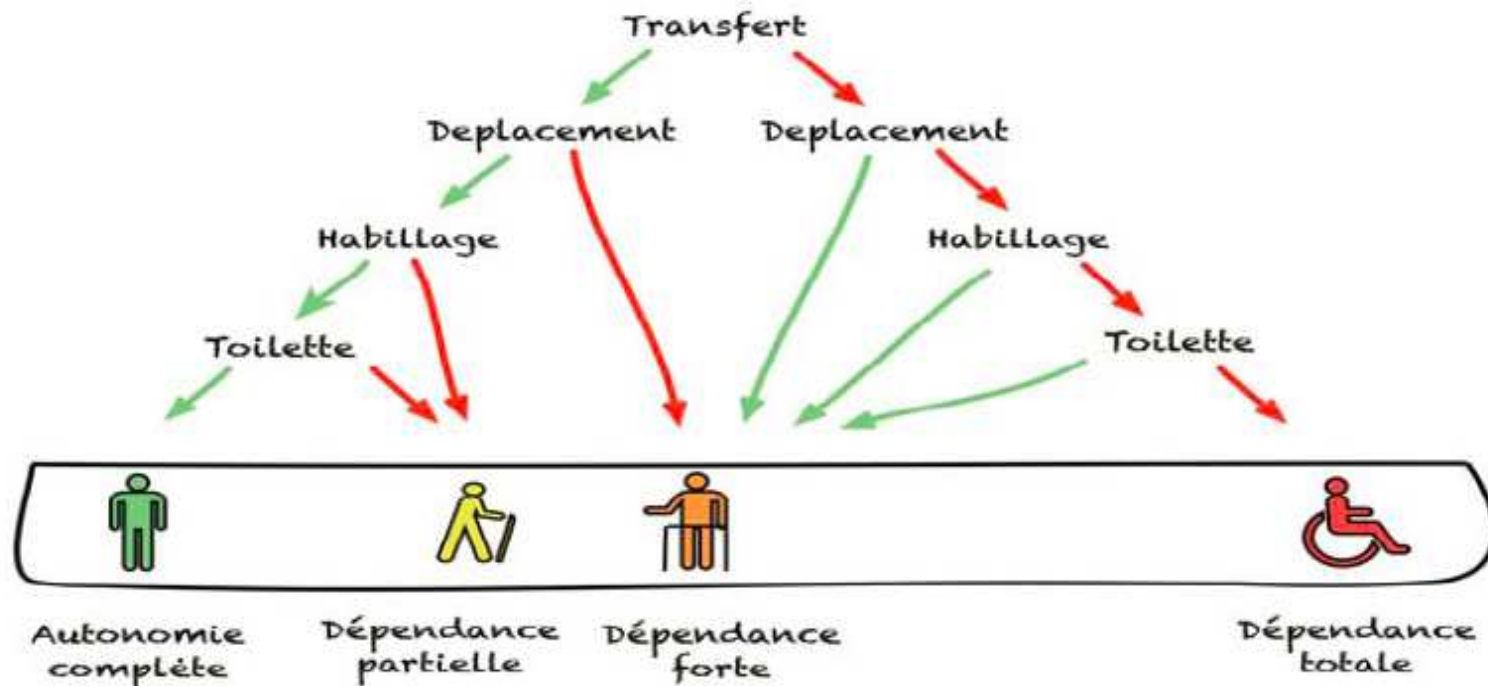
DÉMARCHE ET OUTILS DE PRÉVENTION DES RP

R 471 de la CNAMTS

1 - Evaluer le degré d'autonomie

Les TMS

Evaluation de la dépendance



Démarche de Prévention des Risques Professionnels dans les EHPAD

DÉMARCHE ET OUTILS DE PRÉVENTION DES RP

R 471 de la CNAMTS

2 – Analyser les manutentions, évaluer les Risques

Les TMS

Deux types de manutention

- La manutention pondérale :
 - la personne est soulevée entièrement.
- La manutention sub-pondérale :
 - une partie du poids de la personne est soulevée (ex : jambes, tronc, ...).

Méthodes

- Méthode d'analyse des manutentions manuelles de l'INRS* (MACPT).
- RITMS 3 : Recueil d'information sur les TMS** de la Carsat Rhône-Alpes.
- Autres méthodes d'analyse.



Démarche de Prévention des Risques Professionnels dans les EHPAD

DÉMARCHE ET OUTILS DE
PRÉVENTION DES RP

R 471 de la CNAMTS

Les TMS

3 – Engager des actions

Mesures à mettre en place pour ■■■■

Tous les établissements :

- Disposer des compétences et évaluer les risques liés à la mobilisation.
- Adapter les moyens techniques et organisationnels.
- Former les salariés aux situations rencontrées.

Mesures supplémentaires pour ■■■■

Les établissements accueillant des personnes en dépendance partielle :

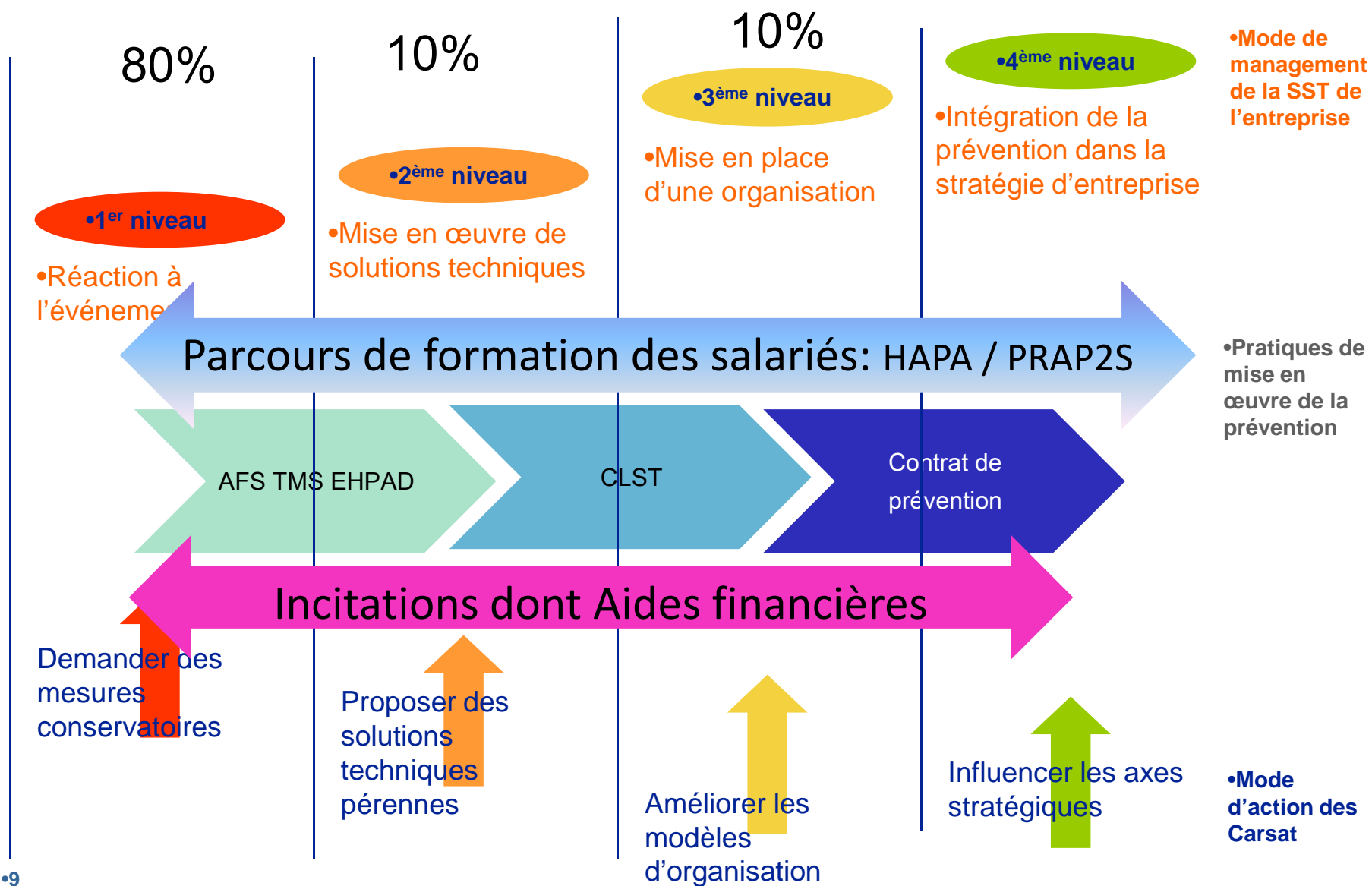
- Former le personnel à la PRAP 2S* et à l'utilisation des aides techniques.
- Disposer des compétences ergonomiques, médicales et techniques pour définir les méthodes et moyens adaptés.
- Intégrer ces méthodes et moyens de prévention dans les procédures de soins.

* Prévention des risques liés à l'activité physique secteur sanitaire et médico-social.

Les établissements accueillant des personnes en dépendance forte et totale :

- Utiliser impérativement les aides techniques afin de supprimer les manutentions manuelles pondérales.
- Disposer de manière permanente d'aides techniques en nombre suffisant.
- Placer ces aides techniques à proximité immédiate de leur lieu d'utilisation.
- Intégrer l'ergonomie de conception dans les projets de construction et rénovation.

• Positionnement des entreprises face aux risques / accompagnements CARSAT – exemple secteur Domicile



AFS TMS EHPAD

- Former pour animer la démarche PRAP2S : comité de pilotage, direction, encadrement, salariés (formateurs ou acteurs PRAP2S, animateur prévention HAPA, TMS)
 - Analyser au moins 2 situations de travail par les acteurs PRAP 2S et
 - Mettre en place les solutions adaptées (organisationnelles, techniques ou humaines)
-
- Eligible : SE de moins de 50 ETP
 - 853 AC , activité d'Ehpad ou USLD
 - Délais : 1 an à signature du contrat.
 - Aide : 50 % plafonnée à 15 000€



Les incitations financières

➤ **Aides financières simplifiées (AFS)**

Pour les entreprises (SIREN) < 50 salariés (AFS EHPAD - Prévention des Risques liés à l'activité physique)

➤ **Les contrats de prévention**

Pour les entreprises (SIREN) < 200 salariés, CNO en cours de validité, actions de prévention exemplaires ou innovantes...

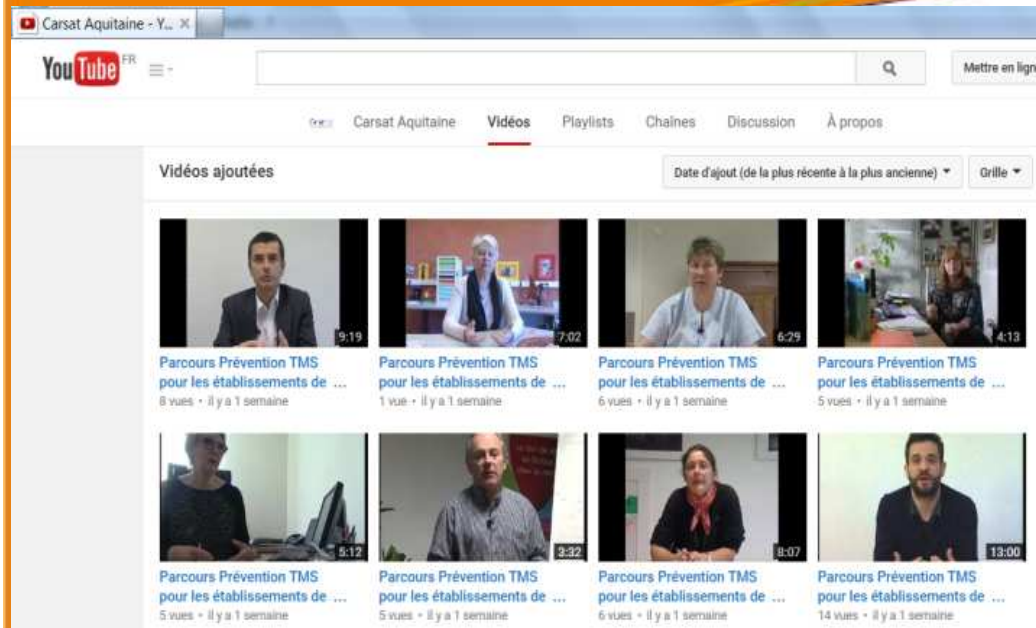
➤ **Dispositif de minoration/majoration du taux de cotisation AT-MP**

Procédure d'injonction, dossier présenté en CTR

AFS TMS EHPAD

Moyens à engager	% financé par la CARSAT	Montant prévu financé par la CARSAT (Euros)
Constituer et former un groupe de pilotage à l'animation de la démarche de prévention des Risques liés à l'activité physique et information de l'ensemble de l'encadrement sur la démarche, rôle et mission des différents acteurs, animer la démarche	Forfait de 2000 euros	Aide plafonnée à 15 000€
Former un animateur secteur HAPA* Former un groupe de salariés à la "Prévention des Risques liés à l'Activité Physique -Sanitaire et Social" (Acteurs PRAP 2S) et/ ou formation de formateur PRAP2S.		
Acquisition de dispositifs neufs ou d'aménagement issus de l'analyse de(s) situation(s) de travail réalisée(s) par les Acteurs PRAP 2S.	50% de l'investissement HT, plafonné à 13 000€	

Des outils de promotion



**La démarche Prévention
des troubles
musculosquelettiques (TMS)
dans les établissements de santé
et du médico-social**



Carsat Retraite & Santé au travail
Aquitaine

**Parcours de Prévention des TMS
dans les établissements de santé
et du médico-social**



**L'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS
Aquitaine

Une mission de la **Carsat Aquitaine**

PLAN D'ACTION REGIONAL 2014-2017 EHPAD



Sandrine PARADIS
Ingénieur Conseil